

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1703

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Saint Fons

objet : Protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1703**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron - Saint Fons

objet : **Protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Bron Parilly et de Saint Fons Arsenal Carnot-Parmentier, identifiés dans le contrat de ville métropolitain 2015-2020, ont été retenus au titre des sites d'intérêt national pour le premier et régional pour le second, lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

Première phase du NPNRU, le protocole de préfiguration de la Métropole, a été présenté au comité d'engagement de l'ANRU le 7 janvier 2016 et validé par l'Agence. Il prévoit, notamment, un programme d'études visant à définir précisément les projets de site en vue d'établir des programmes d'actions qui seront consignés dans les futures conventions de renouvellement urbain à passer avec l'ANRU en 2017.

Dans le cadre de la définition des projets de site, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, dans le cadre de son rôle d'accompagnement partenarial des politiques publiques, propose de mener les réflexions suivantes :

- étudier les opportunités de projets à développer entre le quartier de Parilly et les autres composantes du territoire (campus Porte des Alpes, Maison de l'enfance, Parc de Parilly, zone d'activité (ZA) Champ du Pont, quartier de Mermoz-Lyon 8, etc.) pour tisser les liens fonctionnels et créer les liens urbains qui donneront du sens au projet de renouvellement urbain,

- révéler les opportunités de projets à développer entre le quartier de l'Arsenal Carnot-Parmentier et les autres composantes du territoire pour tisser les liens fonctionnels et créer les liens urbains qui donneront du sens au projet de renouvellement urbain. Les objectifs sont de favoriser l'articulation et la cohérence des différents projets et stratégies qui sont développés sur ce secteur (NPNRU, Vallée de la chimie, Anneau des sciences, etc.), de clarifier la vocation des franges du boulevard Laurent Bonneval, d'identifier les leviers d'action à mobiliser pour améliorer et renouveler l'image et l'attractivité de cette entrée de ville et d'agglomération.

La Métropole envisage de soutenir financièrement les études menées par l'Agence d'urbanisme dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU. Ces études étant éligibles auprès de l'ANRU, la subvention de la Métropole s'appuiera sur les financements de l'ANRU à hauteur de 50 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 000 € nets de taxe au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise dans le cadre des études relatives au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),

b) - la convention à passer avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Autorise monsieur le Président à solliciter, auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la subvention pour le financement des études agrafes urbaines Bron Parilly/entrée est et du plan guide NPNRU Arsenal - territoire nord de Saint Fons pour un montant de 50 000 €.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 52 - opération n° 0P17O4921.

5° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 74718 - fonction 52 - opération n° 0P17O4921.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.